

L'Étendard



LES CHEVALIERS DE COLOMB

*Chez moi,
il y a une place pour toi!*



Vol. 14 • no. 2 Octobre 2013



Pierre Beaucage
Député d'État

Poursuivons la mission de notre fondateur

Prenons quelques temps pour une réflexion bien personnelle sur le vieillissement de nos effectifs et la difficulté de recruter de nouveaux membres.

« **Nous devons faire signe** ». Faire signe, c'est d'abord être signifiant, c'est-à-dire porteur de sens. Comment s'exprime notre authenticité? Quel témoignage donnons-nous? Et faire signe c'est aussi appeler, inviter. Osons-nous le faire ?

Cette année colombienne se veut une année de transition dans l'accueil de tous ces hommes catholiques et leurs familles à la recherche des valeurs chrétiennes et d'implication communautaire et fraternelle.

Voilà notre engagement concret

« **LA CROISSANCE DE NOTRE ORDRE COMMENCE PAR UN** ».

- Un membre par Conseil par mois
- Un Conseil Étoile par district
- Un nouveau Conseil par diocèse par année

- Un premier degré par Conseil ou par district par mois.

Il est tout indiqué à tenir des « Portes ouvertes » dans chacun des Conseils dans l'application des quatre grands axes de nos programmes et des activités qui en découlent sur le plan familial, fraternel, paroissial et communautaire.

Des dépliants promotionnels sont disponibles dans toutes les régions du Québec et doivent servir à la réalisation de ces événements dans chacun de vos Conseils. Il est primordial que votre communauté soit sensibilisée aux bienfaits de l'Ordre des Chevaliers de Colomb. Un succès assuré pour cet événement.

N'oublions pas que chaque activité dans un Conseil, dans un district et dans une région, est de nature à faire connaître l'implication des Chevaliers de Colomb et devient une belle occasion de recrutement. Rendons notre Ordre attrayant afin qu'il puisse poursuivre sa belle mission humanitaire et chrétienne mise de l'avant par notre fondateur, l'abbé Michael J. McGivney.

Vivat Jesus!

Pierre Beaucage
Député d'État

Un membre par Conseil, par mois

Feuillelet d'information destiné aux Officiers et intervenants de la structure colombienne
www.chevaliersdecolomb.com



Charles-E. Landry
Secrétaire d'État

Un rappel bien amical

Bonjour à tous mes frères,

Déjà le mois d'octobre et la majorité des Congrès régionaux ont été réalisés.

La nouvelle année colombienne est en marche depuis maintenant trois mois. Nous avons une petite idée du travail réalisé dans les différentes régions du Québec.

Toutefois, nous sommes intéressés à l'Exécutif d'État d'avoir le portrait fidèle de

chaque district et chaque région.

Au Congrès d'Orientation, nous avons demandé aux Directeurs régionaux et/ou Députés de districts de nous fournir à chaque mois leur rapport d'activité que nous avons d'ailleurs fournis en juillet.

Nous vous demandons donc d'être diligent et d'acheminer ces rapports au Secrétariat d'État à l'attention de Madame Michèle Leblanc Jean qui se fera un plaisir de nous communiquer l'information, nous permettant ainsi d'assurer un meilleur suivi à l'État et également au Conseil Suprême.

Nous attendons vos rapports.

Fraternellement vôtre !

Portes ouvertes... sur le membership

Vous avez reçu des pamphlets (encore disponibles au Secrétariat d'État), pour les portes ouvertes de chacun de vos Conseils en vue de faire connaître notre mouvement et d'en effectuer la croissance. Ces portes ouvertes devront se tenir régulièrement tout au cours de l'année afin de recruter chez nous ces hommes catholiques qui mettront en pratique nos principes colombiens: **UNITÉ - CHARITÉ - FRATERNITÉ et PATRIOTISME.**

IMPORTANT

Faites rapport au Secrétariat d'État de la tenue de vos événements de Portes ouvertes en nous mentionnant la date de l'événement, l'endroit, le nombre de personnes présentes, quantité de pamphlets distribués, titre ou genre d'événement et bien sûr votre évaluation du nombre de futurs Chevaliers



Claude Linteau
Trésorier d'État

Une coupure non significative sur les ventes

Vénérables frères Chevaliers

Nous tenons à nous excuser pour le retard de la livraison des billets.

Nous sommes conscients que ce retard a causé beaucoup de problèmes surtout pour ceux qui ont eu leur Congrès Régional avant la livraison.

Ce retard n'était pas prévu.

Frères Chevaliers, malgré ce petit inconvénient, il faut se retrousser les manches et aller de l'avant.

Nous avons eu quelques commentaires comme quoi nous avons coupé le nombre de livrets dans les Conseils.

Hé bien non. Tout ce que nous avons coupé, ce sont les livrets retournés non vendus.

Il y a 10 000 livrets de moins en circulation, nous vous demandons, vénérables frères, votre très grande collaboration.

Si votre Député de district vous a remis un certain

nombre de livrets, et que dans les quelques mois qui vont suivre vous voyez que ce n'est pas possible de respecter les ventes que vous désiriez SVP retournez les livrets à votre Député de district pour qu'il puisse les remettre à votre coordonnateur régional.

Nous savons très bien qu'il y a des années où les ventes vont bien et d'autres années que ça ne marche pas. En agissant ainsi, vous allez aider un Conseil qui, pour lui, c'est son année.

Nouvelle de dernière heure :

Nous apprenons à l'instant que M. Pierre Beaucage, Député d'État des Chevaliers de Colomb du Québec, va danser habillé avec une jupe écossaise lors du grand tirage provincial le 11 avril 2014 si les ventes dépassent 1 500 000 \$. Bienvenue à tous et toutes.

Bonne année colombienne et Bonne Campagne des œuvres.



Claude Émond
Campagne des Oeuvres



Jean Moyen
Ex-Député d'État

Chers leaders de l'Ordre,

Comme nous vous l'annoncions précédemment dans notre dernier article de l'Étendard, lors de notre réflexion sur la planification stratégique du dossier colombien famille, jeunesse, en vue de la nouvelle évangélisation, nous vous informions que nous avons identifié des enjeux importants pour lesquels des orientations stratégiques avaient été choisies. Dans le présent article, nous voulons attirer votre attention et celle de vos collaborateurs sur le premier enjeu soit: La famille chrétienne comme cellule fondatrice de toute vie en société.

Comme l'indiquait notre Aumônier d'État Mgr Noël Simard dans la lettre aux familles, dans le cadre de la semaine québécoise des familles de 2013, les parents sont au cœur d'un Québec Famille mais aussi au cœur de l'Église d'aujourd'hui et de demain. Il y exprimait que la famille est une richesse d'amour, qui permet de faire équipe à rendre le monde plus beau, une richesse qui mérite une reconnaissance collective. Voilà pourquoi nous réaffirmons ici que l'Ordre des Chevaliers de Colomb du Québec fera la promotion de la famille chrétienne.

Pour nous soutenir dans ce domaine, nous avons la chance de pouvoir compter sur un partenariat important, celui de L'OCVF (Organisme catholique pour la vie et la famille) qui met à notre disposition un site web et de la documentation essentiel à nourrir notre travail de promotion de la famille (www.colf.ca). Saviez-vous que dernièrement, elle publiait un fascicule sur la question de « l'intimidation : un fléau à combattre tous ensemble » disponible en format pdf gratuitement sur leur site web.

Les résultats attendus cette année sur cette orientation sont :

- 1- La disponibilité et la distribution de la documentation de l'OCVF dans chaque Conseil.
- 2- Faire connaître les positions de notre Église et de nos Évêques sur la question.

La famille chrétienne comme cellule fondatrice de toute vie en société



Benoit Thibault
Famille / Jeunesse

- 3- Participer aux grands rassemblements en faveur de la famille chrétienne.
- 4- Prendre position en faveur de la famille chrétienne dans nos journaux locaux ou de conseil.

Comment atteindre ces résultats:

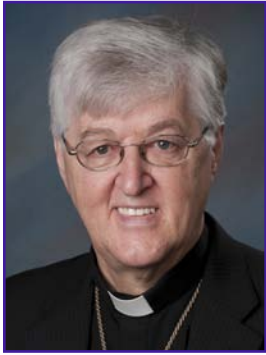
- * En s'assurant que nous disposions des feuillets d'informations de l'OCVF.
- * Que l'aumônier et/ou l'animateur spirituel et/ou le chancelier présente en quelques mots (1 à 2 minutes) un feuillet par mois lors de vos assemblées générales de conseil.
- * De participer au grand rassemblement sur la question de la famille (ex. : marche pour la vie, semaine de la famille au mois de mai, etc.)
- * Publier un article faisant la promotion de la famille chrétienne dans votre journal local ou de conseil.

La meilleure façon d'atteindre ces résultats c'est:

- * Être convaincu et convainquant en mobilisant vos collaborateurs.
- * Fixez-vous des objectifs atteignables et délimiter dans le temps.
- * Utilisez l'aide mise à votre disposition (coordonnateur régional et provincial)
- * Soulignez et diffusez vos réussites.

Notre message principal est et demeure le suivant : **Les Chevaliers de Colomb du Québec sont des acteurs importants de la Nouvelle Évangélisation au Québec car ils font la promotion de la famille chrétienne entre autres, en donnant des exemples. Ils défendent les familles et les jeunes et soutiendront les initiatives en ce sens. Ils font de l'Ordre un lieu de choix pour les familles et les jeunes en leur disant « Chez moi, il y a une place pour toi ».**

Vivat Jesus



+ **Mgr Noël Simard**
Aumônier d'État

Il est crucial d'investir dans la famille

Frères chevaliers,

Faisons de nos familles des lieux d'évangélisation.

Lors du lancement de l'année pastorale dans l'une des régions pastorales de mon diocèse, nous recevions à l'accueil un carton sur lequel on devait écrire le nom d'une ou de quelques personnes qui nous avaient évangélisés. Lors d'un partage qui suivait l'accueil, la très grande majorité des personnes ont dit que c'était leur mère et/ou leur père qui leur avait transmis la foi. En effet, la famille est, plus que jamais, appelée à vivre et à promouvoir les valeurs inspirées de la foi en Jésus.

Annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus, ce n'est pas seulement l'affaire du pape, des évêques, des prêtres ou des diacres; c'est une responsabilité qui repose aussi sur les épaules de tous les laïcs. Cette évangélisation qui nous incombe à tous doit conserver son caractère intégral, c'est-à-dire être vécue et réalisée dans ses différentes dimensions: annonce première de la foi, approfondissement, célébration et engagement au service du monde. Cela rejoint la pensée du pape François qui, à la question du défi de l'évangélisation, répond par trois mots: « Le premier mot est Jésus... Le deuxième est prière... Et le troisième est témoignage » (Congrès des mouvements catholiques, 18 mai 2013).

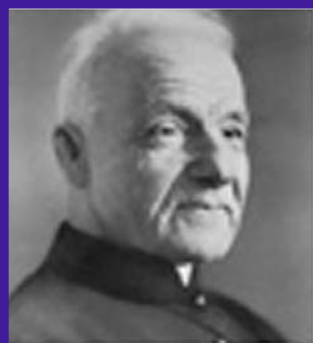
Or, comme le dit encore le pape François, « le premier environnement dans lequel la Foi éclaire la cité des hommes est donc la famille » (Encyclique *Lumen Fidei*, n. 52). Il est bon de se rappeler qu'au lendemain de la Résurrection, c'est au cœur des familles qu'a commencé l'accueil et l'annonce de la Bonne Nouvelle. C'est là que les chrétiens de la première heure ont partagé avec courage et force à leurs parents, à leurs frères et sœurs, à leurs

enfants, à leurs amis, la joie de leur rencontre avec le Ressuscité et la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu. Aujourd'hui c'est à notre tour, chrétiens du troisième millénaire, de nous mettre à l'école de l'Esprit Saint et « d'apprendre à promouvoir le sens chrétien de la vie, par le biais d'une annonce explicite de l'Évangile portée avec une fierté délicate et une profonde joie dans les différents milieux de l'existence quotidienne » (CECC, *Éléments d'une initiative pastorale nationale pour la vie et la famille*, 2011, p. 5).

Si la famille a été définie comme « Église domestique », il est primordial de retrouver en chaque famille chrétienne les divers aspects et fonctions de la vie de l'Église entière : mission, catéchèse, témoignage, prière, engagement, etc. Les familles sont à la fois les destinataires et les agents de la nouvelle évangélisation. Nous devons les rejoindre pour qu'elles deviennent foyers d'amour et évangile de vie. Plus que jamais comptons sur elles pour l'éducation des enfants et le témoignage de Jésus ressuscité dans le monde. Oui, aidons-les à être au service de la vie et à participer au développement de la société. Certes, beaucoup d'entre elles vivent aujourd'hui des difficultés, des blessures et des ruptures. C'est justement sur ce constat que se fonde l'urgence d'une action auprès et avec nos familles pour en faire des lieux de communion et de croissance à la suite du Christ. Et comme le dit si bien le pape François, « la chose dont a le plus besoin l'Église aujourd'hui c'est la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité ». (Interview du pape François aux revues culturelles jésuites, réalisée par le P. Antonio Spadaro, sj, *Études*, octobre 2013, p. 14).

Sommes-nous témoins du Christ dans nos propres familles ? Notre grande famille colombienne est-elle vraiment un lieu où se vivent l'unité, la fraternité et la charité ? Est-ce que notre manière de vivre étonne et donne

aux autres le goût de vivre l'Évangile et de suivre Jésus ? Il est crucial d'investir dans la famille qui fut et qui doit demeurer une grande valeur québécoise.



**Messe d'action de grâce
en l'honneur de
Saint-Frère André**

**Samedi 19 octobre 2013, 16h30
à l'Oratoire St-Joseph, Montréal**



Denis Lapointe
Cérémoniaire d'État

Frères Chevaliers,

Je veux remercier tous les officiers et délégués qui ont participé à leur Congrès Régional ainsi que les Directeurs Régionaux et les membres de leur équipe qui les ont organisés.

Vous avez constaté l'importance de s'impliquer dans les différents programmes. Continuer d'être optimiste, l'énergie que vous déployez dans ces activités est source de succès pour vos membres et Conseils.

Il ne faut pas oublier de dire **MERCI** à nos membres qui sont actifs et dévoués, alors inscrivons-les : **Chevalier du mois, Famille du mois, Méritas.**

Nous désirons avoir leurs noms.

Des actions réalisables pour les Conseils

L'ensemble des conseils des Chevaliers de Colomb du Québec ont :

- * proposé des familles du mois dans l'année
- * proposé une ou plusieurs personnalités colombiennes dans l'année,
- * participé aux baptêmes dans nos églises,
- * participé au programme des MÉRITAS.

Tous ces petits gestes et petites actions attirent le succès dans votre conseil et étrangement le recrutement et la conservation se feront beaucoup plus facilement.

J'aime recevoir vos bons coups au programme des méritas et ceux qui participent mettent leurs Conseils en évidence et font avancer la chevalerie.

Le concours des dessins chez nos jeunes a encore fait ressortir une partie de la réalité des cours d'écoles! Comment un directeur ou une directrice d'école peut-t-il(elle) refuser l'accès à son établissement aux Chevaliers qui cognent à leurs portes

et dire **NON** à une activité qui fait bien plus que sauvegarder nos enfants et petits-enfants ?

L'État a publié un super de beau POSTER en y mettant nos gagnants et gagnantes et si vous le regarder bien, vous allez y voir les arguments pour implanter la prévention des abus contre l'alcool, la drogue, le harcèlement et le décrochage scolaire.

Dans l'Étendard de septembre, en page cinq en bas, vous y trouverez l'affiche avec les dessins que j'ai mentionnés. Les Chevaliers cherchent constamment des activités pour intéresser et faire travailler nos plus jeunes Chevaliers dans l'Ordre. Cette main-d'œuvre est susceptible d'avoir justement un enfant au primaire et quelle belle opportunité que vous avez de les mettre au travail avec une mission plus qu'importante.



Luc St-Denis
Méritas colombiens

Nos programmes colombiens vers une meilleure visibilité

Les Méritas colombiens - le concours de dessins : Date limite: vendredi 7 février 2014

La documentation détaillée vous parviendra bientôt. Sur demande raisonnable, des affiches promotionnelles du concours de dessins sont disponibles au Secrétariat d'État. Affichez là où les jeunes se rassemblent: écoles, maison des jeunes, etc.

La personnalité colombienne du mois

Reconnaissez les efforts d'un membre de votre communauté, de votre Conseil.

Célébrons les naissances

Accueillez les nouveaux nés (garçons ou filles de votre paroisse - Soulignez cet événement dans les principes colombiens.

Familles du mois de votre Conseil, de votre collectivité.

Elle sera aussi considérée comme candidate à la famille colombienne de l'année.





Jean-Luc Bilodeau
Avocat d'État

Mise sous tutelle d'un Conseil

Disons-le d'emblée: la plupart des Conseils locaux du Québec fonctionnent très bien. Certes, certains négligent de produire à temps les différents rapports qu'on attend d'eux et le décorum des assemblées pourrait souvent être amélioré. Toutefois, les conseils élaborent un calendrier d'activités, ils font des efforts de recrutement et ils tiennent des assemblées mensuelles.

Malheureusement, il arrive (trop souvent) que des Conseils doivent être mis sous tutelle. Cela se produit lorsque les membres de ce conseil n'ont pas pu procéder à l'élection des officiers et que, par conséquent, personne ne veut prendre la relève pour la direction du conseil. En tant qu'Avocat d'État, je me vois confier la tâche de superviser cette délicate opération. Or, on me posait récemment des questions sur la procédure de mise sous tutelle. Dans les paragraphes qui suivent, je vais tenter d'éclaircir la situation en exprimant ma position sur le sujet.

D'abord, il faut reconnaître que le texte de la Charte, des Règlements et Constitution des Chevaliers de Colomb est silencieux sur le sujet. Du moins, on n'utilise par le mot « tutelle », mais plutôt l'expression « suspension ». Ainsi, à l'article 157, il est stipulé :

« Tout Conseil local peut être suspendu ou dissous et sa charte peut être révoquée pour un des motifs suivants :

1. Violation de la charte, de la Constitution, des statuts ou du cérémonial de l'Ordre, ainsi que tout décret légal rendu par une autorité compétente;
2. Défaut, négligence ou refus d'obéir aux décrets légaux du conseil d'administration, du Chevalier Suprême, du Député d'État, de Territoire ou de District;
3. Quand le nombre de ses membres en règle descend au-dessous de vingt;
4. Négligence ou refus de faire les rapports prescrits par les statuts de l'Ordre ou les officiers supérieurs;
5. Insubordination volontaire ou désobéissance à quelqu'autorité supérieure de l'Ordre;
6. Émission ou mise en circulation d'un document ou circulaire relatif au cérémonial

ou à l'administration de l'Ordre, critique d'officiers ou demande d'assistance à d'autres Conseils sans approbation dans ce dernier cas par le Député d'État;

7. Défaut d'instruire régulièrement le procès d'un officier ou membre quand des accusations sont portées, ou défaut d'exécution de la sentence prononcée par l'autorité compétente;
8. Défaut d'acquitter la taxe « per capita » légalement imposée par un Conseil d'État;
9. Demande d'assistance ou appel de contributions adressé à un Conseil situé dans l'État, le district ou le territoire, sans le consentement et l'approbation du Député d'État ou de Territoire, ou aux Conseils ou membres en dehors de l'État, du district du territoire, sans l'approbation du conseil d'administration;
10. Appel ou demande d'aide, d'assistance ou d'appui, par des candidats aux charges publiques ou aux charges d'une autre société ou organisation, ou de l'Ordre, ou en faveur de ces candidats, en raison de la qualité de membres de l'Ordre des Chevaliers de Colomb ».

On constate, à la lecture des motifs de suspension ci-dessus, que le défaut de procéder à l'élection annuelle des membres formant l'exécutif constitue une situation - parmi d'autres - justifiant la suspension d'un Conseil : il s'agit d'une violation aux exigences de notre Constitution (paragraphe 1) et empêche la production du rapport d'élection (paragraphe 4).

Le pouvoir de suspendre un Conseil appartient avant tout au Chevalier Suprême¹. Le Député d'État peut aussi suspendre un Conseil pour les motifs énoncés aux paragraphes un, deux, cinq et huit ci-dessus². Quel que soient les motifs invoqués pour justifier la suspension d'un conseil et par qui celle-ci est ordonnée, il est important de retenir que les membres d'un conseil suspendu ne sont pas pour autant suspendus. Ils demeurent membres de l'Ordre.

Si la Charte, Règlements et Constitution des Chevaliers de Colomb énonce les motifs pouvant justifier la suspension d'un conseil, les règles encadrant notre Ordre ne sont pas aussi loquaces en ce qui concerne la procédure et les conséquences d'une telle suspension. En effet, rien n'est prévu quant aux conséquences de la suspension : qui est en mesure de gérer

les affaires du conseil pendant sa suspension ? La suspension d'un Conseil, en effet, ne signifie pas que l'existence légale de celui-ci est terminée.

C'est en vain aussi que l'on cherchera une solution dans les termes de la « Loi de 1953 concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec », notre loi constitutive aux yeux du droit québécois. La seule disposition pertinente est celle de l'article 9 qui stipule :

« Dans tous les cas non prévus par la présente loi, les Conseils locaux seront régis par la troisième partie de la Loi des compagnies de Québec (Statuts refondus de Québec, 1941, chapitre 276) et en particulier, par les dispositions de l'article 225 de ladite loi ». La « Loi des compagnies de Québec » est maintenant la Loi sur les compagnies et rien dans sa Partie 3 n'est prévu pour régler la situation qui nous intéresse en l'espèce : la suspension d'une personne morale (en l'occurrence un Conseil local) et les conséquences d'une telle

suspension sur la gestion des biens et des affaires de cette entité. L'article 224 de la Loi sur les compagnies (qui se trouve dans la Partie 3 de cette dernière) renvoie aux dispositions de la Partie I relatives aux sociétés par actions, lesquelles s'appliquent aux personnes morales de la Partie 3 avec adaptations nécessaires. Là encore, aucune disposition de la Partie 1 nous fournit les outils nécessaires pour gérer la situation d'un conseil suspendu en vertu des dispositions de notre Constitution.

En définitive, les Conseils locaux sont des créatures du Député d'État et du Conseil Suprême (par l'entremise de son Comité des Chartes³). Il est donc naturel que les autorités supérieures prennent les rênes d'un Conseil lorsqu'aucun des membres de ce dernier n'accepte de s'investir dans le bon fonctionnement de son Conseil.

¹Charte, Règlements et Constitution des Chevaliers de Colomb, art. 158.

²Charte, Règlements et Constitution des Chevaliers de Colomb, art. 159.

³Charte, Règlements et Constitution des Chevaliers de Colomb, art. 97.

**À
VENDRE**

BARIL DE TIRAGE

**À
VENDRE**

**Toute offre
raisonnable
est
acceptée**



**Prévoir
le transport
à vos frais**

***Votre offre sera considérée comme UN DON
à notre programme Activité féminine***

**Communiquez avec le Directeur général,
Fernand Rochon au 1-866-893-3681**

Un Conseil actif = Un Conseil en santé

Bonjour Frères Chevaliers,

Il me fait plaisir de vous adresser la parole par le biais de l'Étendard. Beaucoup d'entre vous avez assisté à votre congrès régional. Mais pourquoi avez-vous passé la journée à écouter tout le baratin des Chevaliers de Colomb que l'on connaît tous.

Et bien, sans aucun doute, il y a parmi vous des frères Chevaliers qui aiment la chevalerie, qu'ils veulent voir du changement, atteindre mes quotas pour les trophées Étoile, Fondateur et Michael McGivney, le trophée des Cent. Alors, tout de suite après mon congrès, je dois me mettre au travail, me mettre à la tâche pour la fierté de mon conseil.

Je dois être actif. Obtenir combien de nouveaux chevaliers dans l'année. Comment faire pour recruter. Je vais nommer une famille de la paroisse qui s'implique, famille du mois de cette façon je montrerai que les Chevaliers de Colomb existent. Je ferai d'une pierre deux coups. Je pourrai peut-être recruter un membre de la famille du mois. Si j'organise une autre activité, peut-être que je recruterai et tout au long de l'année j'atteindrai les objectifs pour avoir mes plaques du Suprême.

Je me dois de faire des activités religieuses, communautaires, familiales, jeunesses et de Conseil. Dans le document Programmes Vedettes il y a huit programmes vedettes. Les programmes Vedettes sont :

Activités paroissiales :

RSVP (aide à un Séminariste)

Activités communautaires :

FONDATION FAUTEUILS ROULANTS

Activités communautaires :

HABITAT POUR L'HUMANITÉ

Activités de Conseil :

OLYMPIQUES SPÉCIAUX



Pierre Côté

*Reconnaissance /
Suprême*

Activités familiales :

NOURRIR LES
FAMILLES

**Activités associées à
la culture de la Vie**

MARCHE POUR LA VIE

Activités familiales

MANTEAUX POUR LES ENFANTS

Celui qui est en plus gros caractère gras et souligné est celui que le Député d'État favorise. Il souhaite que chaque Conseil organise une levée de fond pour les fauteuils roulants.

Si mon Conseil participe à chacun de ces programmes, je remplirai la condition et m'aidera dans l'obtention du trophées Étoile.

Tout ce qui est dans la liste me donnera le privilège de pouvoir recruter et d'atteindre mes objectifs ce qui égalera à un Conseil en santé et le recrutement pour le membership.

Je me dois aussi de remplir les formules que le Suprême me demande. Certain d'entre vous vont dire que ce n'est pas important, mais détrompez-vous. Savez-vous que le formulaire 1728AF en est un qui a du poids auprès de nos gouvernements. Si certain d'entre-nous avons des exemptions de taxes et bien le formulaire indique le nombre d'heures de bénévolats, le montant en don donné, don de sang, et toutes les activités auxquels nous participons tous.

Au cours de l'année qui s'est terminée nous avons eu un nouveau record en dons charitables et en heures de bénévolat. Cela se veut impressionnant et seulement 72 % des Conseils, Assemblées ont envoyé leurs formulaires.

C'est donc dire qu'en sortant de mon congrès régional, je suis armé pour une année remplie de rebondissements et de bonne volonté que je vais transmettre autour de moi.

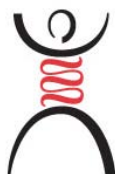
On se doit d'unir nos efforts pour rendre le rêve de guérison possible



Francine Beaucage
Activités féminines

Bonjour à vous tous, toutes,

C'est avec un immense plaisir que je viens vous entretenir encore une fois sur notre projet d'aider la Fondation des Maladies Inflammatoires de l'Intestin. Jusqu'à date, on a fait un beau travail pour accumuler le plus d'argent pour la recherche. Mais si on veut atteindre notre objectif de ramasser le plus d'argent possible, il nous faut continuer et trouver de nouvelles façons pour attirer le plus de monde possible et les inciter à être de plus en plus généreux pour notre cause. Je suis consciente qu'on est de plus en plus sollicité pour



Fondation canadienne des
maladies inflammatoires
de l'intestin

Crohn's and Colitis
Foundation of Canada

toutes sortes de bonnes causes, mais comme nous en avons choisi une qui n'est pas encore tellement connue, nous nous devons d'unir nos efforts pour, qu'avec notre aide, les chercheurs de la Fondation puissent arriver à trouver des solutions qui pourront atténuer ou même plus, guérir les personnes atteintes de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse. La balle est dans notre camp, nous nous devons de ne pas les décevoir. Ils attendent beaucoup de nous. Tout l'argent amassé jusqu'à ce jour a bien aidé la recherche, mais il ne faut pas lâcher. Peut-être que la solution est au bout de nos efforts, et qu'avec ce qu'on aura fait pour

eux, ils pourront enfin crier **VICTOIRE.**

On se doit d'unir nos efforts pour rendre le rêve de guérison possible pour toutes les personnes atteintes. Pensons de plus à nos enfants, petits-enfants qui ont reçu un tel diagnostic ou encore qui le recevront dans les jours ou les mois à venir. C'est à eux qu'on doit penser, car une vie avec la douleur quotidienne n'est pas ce que l'on souhaite à ces jeunes ou moins jeunes.

Je suis sûre que vous serez encore là pour me soutenir dans cette cause. Un an après mon opération, je n'ai aucune douleur, mais j'ai encore de l'inflammation et je dois recommencer à me donner deux injections d'HUMIRA à toutes les semaines pour essayer d'enrayer l'inflammation. Je ne suis pas guérie, mais on me soulage avec la médication.

S.V.P., on se donne la main tous ensemble pour arriver au but qu'on s'est fixé: ramasser le plus d'argent possible pour la recherche.

MERCI ET À BIENTÔT!

La cause que les conjointes soutiennent... elles ont besoin de votre appui.

Il est primordial pour entrevoir le succès de cette cause que chaque Conseil ou Assemblée organise une activité dont les profits seront versés à cette fondation afin de leur permettre de poursuivre les recherches. Faites parvenir votre chèque au Secrétariat d'État.

Il y a certainement quelqu'un dans votre entourage qui souffre de cette maladie, ce qui fait que vous comprenez bien dans quel état il se trouve. Dans notre entourage, il y a Francine Beaucage, épouse du Député d'État et Présidente du comité féminin.

Nous sollicitons votre collaboration afin que ce programme atteigne des sommets inespérés.



Serge Tanguay
Écuyers Colombiens

Une relève toujours importante

Bonjour frères chevaliers.

Je suis le nouveau directeur provincial des Écuyers colombiens et à votre service comme l'a été mon prédécesseur.

En ce début d'année colombienne, mon but premier est de demander à tous les Directeurs régionaux, à tous les Députés de district et à tous les Grands Chevaliers de se trouver des responsables pour les Écuyers colombiens.

Jusqu'à présent, il y a 6 régions sur 16 qui ont un responsable déjà en place, alors pour les autres au boulot.

Si tout le monde fait leur devoir et que tout fonctionne comme il faut, j'ai bon espoir que toute l'équipe travaillera fort pour dé-

marrer au minimum deux Cercles d'Écuyers colombiens cette année.

Tout le monde devrait penser à demain et à la relève qui est très importante et baisser l'âge moyen des Chevaliers de Colomb. Cette relève passe par le mouvement jeunesse et les Écuyers colombiens. Tous ces jeunes qui se demande quoi faire pour rendre service aux autres et qu'ils ne savent pas quoi faire et à qui s'adresser pour ça. Mais nous, on sait quoi faire avec ces jeunes qui n'attendent que nous pour les diriger vers les Écuyers colombiens.

Cette année, André Paquet s'est retiré du dossier colombien car il se consacre à temps plein à son poste de Maître dans la région 2. Si vous désirez entrer en contact avec lui, il sera toujours là pour répondre à vos questions et ça lui fera plaisir.

Fraternellement!

Le programme essentiel dans nos Conseils

Bonjour à tous,

Lors du Congrès d'Orientation en juillet dernier, les Directeurs régionaux (DR) et les Députés de districts (DD) ont été avisés des différents sujets de formation disponibles.

Les DR ont aussi reçu une clé USB contenant les présentations Power Point disponibles, ainsi que les textes pour les cérémonies et le protocole. Chaque région et chaque district devrait avoir un responsable de la formation. Maintenant c'est à vous, **Vénérable Grand Chevalier**, de déterminer avec vos membres, vos besoins en formation et de les **faire savoir à votre DD**. Les membres du Comité provincial et les formateurs régionaux sont à votre disposition afin de satisfaire vos be-

soins. N'hésitez pas à les contacter. Il sera possible de créer une session de formation spécialisée et adaptée à vos besoins spécifiques, si nécessaire.

NOUVEAU: Une vidéo démontrant les procédures et le protocole à suivre dans une réunion de Conseil, a été préparée par le Conseil St-Honoré 7430 et approuvée par le Conseil d'État. Cette vidéo sera mise à la disposition des DR dans les plus bref délais.

« Un chevalier bien formé dans sa position est un crédit à votre Conseil ».



Gilbert Pilon
Formation

Nouvelles du Secrétariat d'État

Fonds ramassés pour le Lac Mégantic

Suite à la tragédie qui est survenue au Lac Mégantic, le 6 juillet dernier, **un montant de 25 000 \$ a été remis en votre nom aux autorités de la ville de Lac Mégantic** au projet Avenir Mégantic.

Bien sûr, les dons continueront à s'accumuler et nous sommes fiers de votre participation. Merci au nom des sinistrés du Lac Mégantic.

Aussi, nous aimerions connaître ceux qui ont contribué directement, avec cet information nous pouvons établir un réel impact des Chevaliers de Colomb du Québec. Faites-nous parvenir un courriel nous informant de votre don à: secretariat@chevaliersdecolomb.com

Merci pour votre collaboration.

CRITÈRES pour les cartes de membre 2014

Si votre Conseil ou Assemblée n'a pas produit les rapports suivants, ils sont maintenant en retard et, pour les Conseils, ils sont des critères pour l'obtention des cartes de membre 2014.

Campagne des œuvres

- Utilisation des fonds . . . *était dû* le 31 mai
- Budget pro forma *était dû* le 31 mai
- Formule 185 (Rapport des Officiers choisis) . . . *était dû* le 1er juillet
- Comité de conservation *était dû* le 1er août
- Rapport semestriel de vérification #1295 (syndics) *était dû* le 15 août
- Paiement du per capita et des arrérages

Les Députés de district trouveront dans le présent envoi le rapport de la situation des Conseils.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Pour les Assemblées n'ayant pas retourné leur bon de commande pour la Déclaration annuelle au Registraire des Entreprises

Déclaration annuelle (obligatoire) et certificat d'attestation (optionnel).

Deux copies du bon de commande vous ont été postées en juillet. **Pour ceux qui veulent que le Secrétariat remplisse la déclaration pour eux**, vous devez compléter le bon de commande, en retourner une copie au Secrétariat d'État et y joindre un chèque en paiement pour que la déclaration soit complétée par le Secrétariat. L'autre copie est à conserver.

Si le tout n'est pas payé, la commande ne sera pas exécutée. Pour toute demande faite après le 15 novembre, Le Registraire des Entreprises chargera une **pénalité de retard**

de \$17.50 et plus (selon la date d'envoi) pour tout document reçu au Registraire après le 15 novembre.

Cette déclaration doit être produite obligatoirement, il s'agit de votre existence légale.

PROCÉDURE pour le renouvellement des cartes de membre

C'est le début de la période du renouvellement des cartes de membre. Nous vous présentons quelques suggestions ainsi que les premières étapes de cette principale tâche du Secrétaire Financier qui s'échelonne sur les sept prochains mois.

Le comité de conservation doit d'abord être créé et la liste de ses membres doit être complétée étant un pré-requis pour que les formules 100 de suspension soient acceptées. Prévoyez commander dès maintenant les formules 1845 - Avis d'intention de suspendre que vous pourriez avoir besoin en février.

Lors de la rencontre avec le membre pour le renouvellement de sa carte, le Secrétaire Financier devrait effectuer la vérification du roster et confirmer la réception du Colombien et du Columbia. Une formule 100 est le seul moyen de corriger une erreur. Portez une attention particulière à l'adresse et au nombre d'années de service inscrit sur la carte.

Certains Conseils ont des incitatifs pour les membres qui renouvellent leur carte avant le 31 décembre. Exemple: Tirage de cartes gratuites.

Vous devez remettre des cartes de membre à tous les membres réguliers, invalides, honoraires et honoraires à vie.

Premier avis

Durant le mois de décembre: formule maison.

Si possible, avoir la formule en trois copies 1er avis, 2e avis, copie du Conseil. Un spécimen est disponible au Secrétariat d'État.

À mentionner:

- Nom du Conseil;
- Montant de la contribution demandée qui sera due le 31 décembre;
- Heures de bureau et adresse du Conseil;
- Téléphone du Conseil et du Secrétaire Financier.

RAPPORT du Comité des œuvres

Si votre Conseil ou Assemblée a un comité des œuvres enregistré comme œuvre de bienfaisance à Revenu Canada, les déclarations fédérale et provinciale ainsi que les directives ont été postées. La date limite de production des déclarations directement aux deux ministères est le 31 décembre.

À votre agenda Congrès mi-Année

Hôtel Le Victorin - Victoriaville
les 22, 23 et 24 novembre 2013

Les plaquettes d'identification

En raison des coûts de revient de la fabrication, du montage et de l'expédition, il nous est impossible de poursuivre l'exploitation de cet item et de vous offrir ce service. Il vous est conseillé de vous adresser aux Entreprises Roger Sauvé qui disposent toujours de ce service.

Répertoire additionnel

L'édition 2013-2014 est présentement sous presse. Chaque Conseil et Assemblée recevront un exemplaire gratuitement. Ceux qui désirent un exemplaire additionnel peuvent le commander dès maintenant au coût de 20 \$ l'unité, taxes applicables et frais de transport en sus. La quantité disponible est limitée, premier arrivé, premier servi.

Congrès provincial 2014

Hôtel Hilton Québec
Les 11 12 13 avril 2014

- ▶ Avez-vous réservé votre chambre?
- ▶ Avez-vous choisi les délégués de votre Conseil?
- ▶ Serez-vous présents à franchir la **Porte Sainte de la cathédrale Notre-Dame-de-Québec** le 12 avril afin d'assister à la célébration eucharistique présidée par Mgr Cyprien Lacroix, archevêque de Québec?
- ▶ Assisterez-vous au banquet fraternel, une soirée à ne pas manquer?

Plus de détails, à venir...

Bénévoles recherchés

Dans les prochaines semaines, notre Député d'État viendra vous solliciter pour un événement marquant de l'histoire au Québec.... vous lui direz **PRÉSENT**.

VÉRIFICATION d'invalidité

Au début du mois d'octobre, les Secrétaires Financiers des Conseils ayants des membres reconnus invalides par le Bureau Suprême reçoivent la formule de vérification d'invalidité. Cette formule est à vérifier, signé par le Grand Chevalier et le Secrétaire Financier et à retourner au Secrétariat d'État rapidement.

CÉRÉMONIE d'accueil

Aux officiers concernés

Officiers conférants – Députés de district – Grand Chevaliers

Dans la planification et l'approbation d'une cérémonie, vous devrez conclure l'entente dans un délai raisonnable.

Tous en retireront des bienfaits et la publication de la tenue serait effectuée plus rapidement.



Répertoire téléphonique

Outil utile aux officiers de la structure colombienne

Nous avons malheureusement rencontré quelques difficultés lors du montage infographique. Nous incluons avec le petit Étendard les ajustements reçus que vous voudriez bien joindre à votre exemplaire du Répertoire.

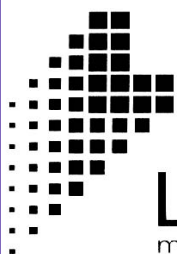
Nous tenons à exprimer toutes nos excuses aux Régions, Districts, Conseils et aux Officiers concernés.

Fernand Rochon
Directeur général

Pages manquantes :

- p. 104 ajout du **C-13934**
- p. 118 ajout du **C-14693**
- p. 120 **Écuyers colombiens** : retirer Daniel Pouliot et remplacer par **Charles Maranda**
- p. 141 retirer André Lafleur, C-1180
- p. 146 Remplacer par le **District 17**
- p. 161 Ajouter la page après celle-ci : **District 8**
- p. 173 Remplacer par le **District 66**

Les pages 123 à 130 ainsi que la page 135 :
Correction du numéro de téléphone du **Directeur d'agence**, M. **Martin Lachance** : 819-893-4929



JEAN-LOUIS LEMIEUX
Fournisseur officiel
du Secrétariat d'État

Lemieux
mobilier de bureau inc.

1380, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc J2T 1K3

Tél.: (450) 773-2251
1-800-363-0157
Fax: (450) 773-7363

L'Étendard...

En ligne

Prenez-en connaissance 15 jours avant

Si vous ne désirez plus recevoir l'exemplaire format papier, faites parvenir un courriel à:
info@chevaliersdecolomb.com
en mentionnant

DEMANDE DE RETRAIT ÉTENDARD.

...INSCRIVEZ-VOUS